

Rachat immobilier suite séparation

Par Phoenix04, le 27/08/2015 à 11:49

Bonjour,

Ma compagne et moi nous séparons, nous somme pacsés et avons une maison achetée ensemble à 50/50.

Si possible, J'envisage de racheter la maison seul.

Qui détermine la valeur du bien sachant que se prix déterminera la coût de l'éventuelle soulte à payer.

Est-ce que l'estimation de la maison peut être fourni par la personne souhaitant racheter le bien, où est ce que par souci de neutralité, le bien sera estimé par le notaire.

Par ailleur, qui doit payer les frais de licitation, les deux personnes ou seulement celui souhaitant racheter seul le bien.

Merci.